Département **Loir-et-Cher** *Arrondissement* **VENDÔME** *Commune* **MONDOUBLEAU**	**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE MONDOUBLEAU** **Séance ordinaire du 14 octobre 2026**
	Le quatorze octobre deux mille vingt-six, à 20 heures 00, le Conseil municipal de Mondoubleau, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Charles Richardin. Présents : Charles RICHARDIN, Jean-Michel BRIMBOEUF, Claude CARTON, Thierry LOUVEL, Denise POTIN, Roger CLAVEL, Yves LEROY, Alain LEROY, Magalie PAULEAU, Ludovic PINEAU, Aurélie BAUGÉ, Marie-Adeline MAUGOUR, Odile CAPITAINE, Alexandra BILLY Absent représenté : Aurore REINETTE représentée par Yves LEROY Absents : Conformément à l'article L2121-15 du CGCT, Roger CLAVEL a été désigné Secrétaire de séance.
Objet : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE - ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE ALPHONSE KARR **Numéro : DELIB OCT2607**	
Date de la convocation : jeudi 08 octobre 2026 **Nombre de Conseillers** En exercice : 15 Présents : 14 Votants : 15 *Pour* : 15 *Contre* : 00 *Abstention* : 00	

Monsieur le Maire rapporte à l'Assemblée une demande de subvention d'un montant de 50.00 euros, présentée par l'association sportive du collège Alphonse Karr en date du 06 septembre dernier aux fins de la soutenir dans ces frais de déplacements sur l'année scolaire.

Monsieur le Maire propose de répondre favorablement à cette demande.

Envoyé en préfecture le 21/10/2026
Reçu en préfecture le 21/10/2026
Publié le 21 OCT. 2026
ID : 041-214101438-20261014-OCT2607-DE

Le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :
APPROUVE l'attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association sportive du collège Alphonse Karr pour un montant de 50.00 euros
AUTORISE le Maire à procéder au versement de ladite subvention.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois, an, susdits.
Pour copie conforme,

Le secrétaire de séance

Roger CLAVEL

Le Maire de Mondoubleau
Charles RICHARDIN

MAIRIE DE MONDOUBLEAU (Loir-et-Cher)

Envoyé en préfecture le 21/10/2026
Reçu en préfecture le 21/10/2026
Publié le 21 OCT. 2026
ID : 041-214101438-20261014-OCT2607-DE